

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 mai 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 6.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.1.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h00.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 6.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir 3.6), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 6.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 6.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (à partir du 6.2), M. Rémi STAHL (à partir du 6.2), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 6.2) Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 6.1) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON (à partir du 6.2) Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.2) M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 6.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 6.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 6.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 6.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 6.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.1), M. Pascal ROUTHIER (à partir du 6.1) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 6.2) Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 6.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Gérard VAN HELLE, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancy : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pugy : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : E. ALUZET, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOU, M.L. DALPHIN (à partir du 6.2), C. DEVESA (jusqu'au 3.5), B. FALCINELLA, E. MAILLOT, T. MORTON (jusqu'au 3.1), R. REBRAB, G. VAN HELLE, C. WERTHE, M. ZEHAF, B. ASTRIC, M. LETHIER

Mandataires : F. PRESSE, C. LIME, J. GROSPELLIN, D. POISSENOT, N. BODIN, M. SEBBAH (à partir du 6.2), A. POULIN (jusqu'au 3.5), S. WANLIN, P. DUCHEZEAU, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.1), AS. ANDRIANTAVY, C. MICHEL, S. PESEUX, A. GHEZALI, P. SIMONIN, J.M. BOUSSET

Délibération n°2017/003677

Rapport n°5.1 - Aire d'accueil de Saône - Processus de régularisation progressive de l'occupation de 3 familles

Aire d'accueil de Saône - Processus de régularisation progressive de l'occupation de 3 familles

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Aires d'accueil des gens du voyage : renouvellement, mise aux normes, amélioration »	Montant prévu au BP 2017 : 35 000 € Montant de l'opération : 14 000 €

Résumé :

Le Grand Besançon, dans l'exercice de sa compétence liée à la politique en faveur des Gens du voyage, a aménagé une aire d'accueil à Saône de 10 places, qui est fermée depuis décembre 2010 par arrêté du Président suite à de multiples dégradations subies.

Une réhabilitation conséquente serait indispensable à la remise en service de cette aire d'accueil. Or, la crainte de constater de nouveaux dommages sur ces biens publics a conduit les élus du Grand Besançon à maintenir un statu quo à ce sujet pendant plusieurs années.

Toutefois, depuis octobre 2013, un groupe familial occupe quasi-continuellement l'aire d'accueil sans autorisation. Ces familles souhaitent s'installer durablement sur la commune, d'autant qu'actuellement 8 parmi les 14 enfants du voyage occupant l'aire sont scolarisés à l'école de Saône.

I. Rappel du contexte

Depuis octobre 2013, 3 à 4 ménages vivent sur l'aire de Saône. Les occupants ont branché illicitement leurs caravanes sur les réseaux en eau et en électricité. Les fournisseurs ont alerté le Grand Besançon sur le caractère à la fois dangereux et illégal des raccordements effectués.

Face à cette situation préoccupante et figée, la Préfecture, en tant que copilote du Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, a décidé de créer en 2016 un groupe de travail dédié à faire évoluer la question de l'avenir de l'aire de Saône et du devenir des familles qui y stationnent.

Ainsi, la Préfecture et la DDT du Doubs, le maire de Saône, le Département du Doubs, le Grand Besançon, l'ensemble des acteurs médico-sociaux et pédagogiques, et les associations intervenant autour de ces familles se sont déjà rassemblés à 3 reprises.

L'objectif premier du comité de suivi de ces familles est d'assurer la sécurité sur le territoire de la commune de Saône, d'écartier du mieux possible les éléments perturbateurs, de rechercher une véritable solution d'habitat pour plusieurs ménages, et de privilégier l'éducation par la scolarisation des nombreux enfants du groupe.

II. Evolutions et aménagements envisagés

A/ Renforcement de l'accompagnement social des occupants

Au vu de l'action dispersée en matière d'accompagnement social, il a été convenu dès septembre 2016 de créer une structure resserrée chargée de la coordination. Elle est composée des associations (Gadjé, Julienne Javel), de la mairie de Saône, du Département, et de l'État.

B/ Régularisation d'une situation dangereuse et juridiquement insatisfaisante

Compte tenu du travail entamé avec les familles, la sécurisation de leur environnement devient nécessaire.

Par conséquent, le Grand Besançon propose de consentir à prendre en charge les aménagements nécessaires aux raccordements de manière légale et sécurisée des occupants aux réseaux d'eau et d'électricité.

Dans ce cadre, chaque ménage serait titulaire d'un contrat d'abonnement pour l'eau et d'un autre pour l'électricité, et donc directement redevables de ses consommations réelles auprès des fournisseurs. Par cette initiative, le comité de suivi souhaite orienter les familles vers une responsabilisation adéquate à leur démarche de sédentarisation.

Une convention d'occupation temporaire de l'aire reprenant les engagements de chacun sera rédigée et signée par toutes les parties.

Le groupe de travail convient que si les preneurs respectent les installations de l'aire d'accueil, ne les dégradent pas et s'acquittent de leurs consommations de fluides, une réflexion pourra alors être menée sur la question de leur sédentarisation et de leur habitat.

L'association Gadjé représentant les 3 ménages a étudié leurs capacités financières. Elle sera disposée à mobiliser le fonds de solidarité pour le logement (FSL) auprès du Département du Doubs en cas de difficultés financières relatives au paiement des factures.

Un premier bilan sera dressé à l'issue des 12 mois qui suivent la date mise en œuvre de ce contrat. Si les familles n'ont pas honoré leurs engagements, la convention sera résiliée, et il sera mis un terme aux démarches amorcées.

Un courrier et le projet de convention seront adressés à chacune des familles et expliqués par l'association chargée de leur suivi.

Les propositions techniques et financières en matière d'électricité et d'eau sont les suivantes :

- création de 3 points de livraison et installation de 3 coffrets électriques en limite de propriété – 7 000 € TTC (devis Enedis et entreprise d'électricité)
- branchement de 3 compteurs en eau avec travaux de terrassement – estimation de l'ordre de 7 000 € TTC

Le coût global pour ces raccordements est donc estimé à 14 000 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette première étape de régularisation du stationnement de 3 ménages sur l'aire de Saône.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

